



CAHIER DES CHARGES D'ACHAT DE GIBIER

SAISON DE CHASSE 2026-2027

Adresse : 34, Avenue de Toulouse 41300 Salbris

Tél. : 02.54.97.81.10

Mail : contact@atelierduloup.com

DÉPÔT / COLLECTE

Horaires de dépôt : Toute l'année du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.

Pour les chasseurs souhaitant rapporter du gibier en dehors de ces horaires, une chambre froide est à disposition sur le latéral du bâtiment pour effectuer vos dépôts. Nos équipes se chargeront du tri et de la pesée le lendemain.

La fiche d'accompagnement à l'examen initial du gibier, dûment complétée, devra être **systematiquement renseignée et accompagner** le gibier ou le lot de gibiers lors de sa livraison à l'Atelier du Loup. Les carnets à liasse de ce modèle sont disponibles auprès de la Fédération des Chasseurs.

Une version numérique est disponible avec l'application ZACHARIE (smartphone ou ordinateur), 100% gratuite.

Il est important que le gibier soit transporté en véhicule frigorifique. En cas d'absence d'équipement frigorifique, le gibier devra à minima être protégé par une bâche propre et ne pas être transporté lors de chaleur importante.

N'hésitez pas à faire appel à notre service de collecte pour optimiser le transport. Nous venons collecter vos gibiers en fin de journée sur vos lieux de chasse. Merci de nous contacter en début de saison pour organiser ces transports.



PETIT GIBIER

Les oiseaux et animaux devront être tués en action de chasse.

Livraison au maximum dans les 72 heures [ouvrées](#) qui suivent l'abattage si stockage en chambre froide. [Si absence de chambre froide, livraison le jour-même de l'abattage.](#)

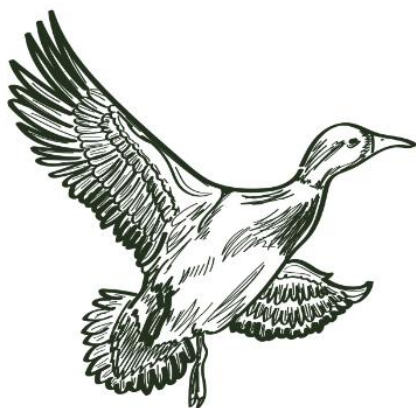
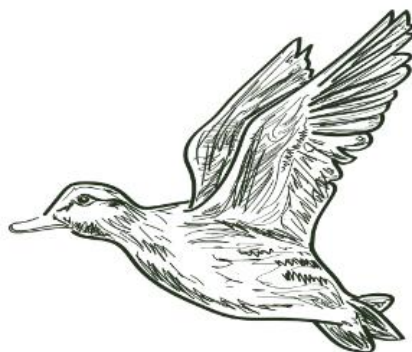
Les animaux devront être disposés à plat dans des bacs plastiques ajourés, pour permettre une bonne ventilation. En cas de transfert dans une chambre froide, les animaux devront avoir atteint une température de 4°C avant la livraison.

Contrôles à l'arrivée :

Tous les oiseaux et animaux seront pesés à l'arrivée à L'Atelier du Loup. Ce contrôle pourrait entraîner un déclassement de tout ou partie du lot.

Puis un contrôle qualité sera également exécuté après plumage. Les oiseaux qui présenteront un aspect "broyé" ne seront pas commercialisés et dirigés vers l'équarrissage aux frais du vendeur.

Un rapport sera établi et adressé au vendeur pour lui signifier l'application d'une décote.



GRAND GIBIER

Les animaux chassés devront être tués par action de chasse.

Les animaux ayant reçu une balle d'abdomen ne pourront être collectés.

Eviscération le plus rapidement possible, dans les 3 heures au maximum après la mort.

Cette étape est primordiale pour la qualité de la venaison et doit être effectuée avec la plus grande attention avec un couteau propre dédié.

Lors de l'éviscération, le chasseur formé par la fédération des chasseurs procède à l'examen initial et remplit la fiche d'accompagnement.

Livraison au maximum dans les 72 heures [ouvrées](#) après l'abattage si stockage en chambre froide. [Si absence de chambre froide, livraison le jour-même de l'abattage.](#)

Refroidissement rapide des carcasses en chambre froide, suspendues et cavité abdominale bien ouverte. Trachées et œsophage retirés jusqu'à la langue, pannes et mamelles retirées, symphyse pubienne sciée. Si transfert par une chambre froide, les animaux devront avoir atteint une température de 7°C avant livraison. La température de chaque gibier sera contrôlée lors de la réception.



Présentation / Livraison

Cerfs/Biches (Elaphe), Chevreuils, Daims, Mouflons devront être livrés éviscérés sans tête et **sans pattes**. Une pénalité de 10€/animal sera défalquée en cas de présence des pattes ou de la tête.

Les Sangliers devront être livrés éviscérés **avec la tête et les pattes**.

Les carcasses sales à l'extérieur seront lavées avant éviscération. Les carcasses sales éviscérées ne seront pas collectées. Le rinçage à l'intérieur des animaux est interdit car source de contamination et motif de saisie par les services vétérinaires.

Toutes les carcasses devront être identifiées individuellement soit par le bracelet réglementaire, soit par le système d'identification propre à chaque département qui contient au minimum : le numéro du département et le numéro d'ordre. Les systèmes d'identification propres à chaque département seront fixés au niveau du diaphragme sur chacune des carcasses. Il est recommandé que les bracelets réglementaires soient fermés au niveau des pattes, autour du tendon et non autour de l'os.

Les animaux qui seront "broyés" ou douteux au niveau qualitatif, ne seront travaillés et payés qu'après avis du service vétérinaire. Ces animaux resteront donc la propriété du vendeur jusqu'à ce que l'examen vétérinaire post-mortem complet soit réalisé. Les animaux impropres seront dirigés vers l'équarrissage aux frais du fournisseur.

Les carcasses abîmées ne seront pas collectées, ainsi que celle fendues en deux.

Sanglier de chasse :

Pour les départements qui ne nécessitent pas un marquage, les animaux devront être identifiés sur place, avant le transport, et les mêmes numéros seront portés sur la fiche d'accompagnement. Les numéros seront reportés sur la fiche d'accompagnement du gibier, les bordereaux de livraison et les bons de réception. Ils seront repris pour l'identification des échantillons servant aux analyses trichine obligatoires.

Chevreuil, Cerf, Biche & Daim

L'Atelier du Loup ne pourra être tenu pour responsable en cas de mauvaise identification des animaux ou de tromperie de toute nature sur le marquage des bracelets.

TARIFS & RÈGLES DE DÉCOTE :

En cas d'évolution du tarif d'achat, une information sera envoyée à tous les fournisseurs partenaires.

D'une manière générale, toutes les carcasses d'animaux qui ne permettront pas, après traitement, de mettre sur le marché des produits de qualité, ne seront pas acceptées. La prise en charge des carcasses abimées se fera obligatoirement avec décote à la charge du vendeur.

Toutes les carcasses sont inspectées par les services vétérinaires de Blois. En cas de détection d'anomalie sur une carcasse, le service vétérinaire peut, soit saisir l'intégralité de la carcasse, soit saisir une partie de la carcasse. En cas de saisie partielle, nous déduisons le poids réellement saisi, du poids initial, pour ne pas pénaliser le vendeur. Cependant, en cas de saisie total, les frais d'équarrissage de la carcasse sont déduits de la facture d'achat.

Le détail des saisies est repris sur notre facture d'achat et est accompagné des certificats de saisie des services vétérinaires pour une totale transparence.

Règlements

Pour chaque vendeur nous générons une facture à chaque réception. Elle sera payée le 15 du mois suivant la réception. Le vendeur autorise L'Atelier du Loup d'établir sa facture de vente au nom et pour son compte suivant les modalités de l'article 289 du CGI. Cette facture constitue une facture d'achat pour L'Atelier du Loup. Par ailleurs, le vendeur s'engage à informer l'administration fiscale de l'existence de ce mandat.

Merci de nous transmettre votre rib pour pouvoir régler les factures par virement.

De même, merci de nous communiquer vos calendriers prévisionnels de chasse (dans la fiche de renseignement ci-dessous), dès le début de saison, pour pouvoir organiser au mieux le ramassage du gibier.

Nom et prénom du signataire :

Fait à :

Le :

Signature :

« Lu et approuvé »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CHASSE FOURNISSEUR

Document à renvoyer dûment complété et signé avant l'ouverture de la chasse

♦ Nom :

Adresse de collecte / de
chasse :

Téléphone :

Mail :

♦ Adresse de facturation
si différente :

♦ Nom de la personne responsable du gibier (garde...) :

Tél :

♦ Numéro d'agrément à l'examen initial :

♦ Instructions particulières concernant le ramassage (code, clés..) :
.....

♦ Disposez-vous d'une chambre froide : ☐ oui ☐ non

Si oui la chambre froide dispose-t-elle d'un numéro d'agrément :

♦ Pour les chasses procédant à du lâcher de gibier, pouvez-vous nous garantir la provenance
française ? ☐ oui ☐ non Si non, indiquez l'origine :

♦ Êtes-vous assujetti à la TVA : ☐ oui ; N° : ☐ non

♦ Certifiez-vous avoir pris connaissance du cahier des charges 2026-2027 ?

☐ oui ☐ non

Nom et prénom du signataire :

Signature :

Fait à :

« Lu et approuvé »

Le :

Dates de chasse : (Pour pouvoir organiser la collecte, merci de nous transmettre vos dates de
chasses à minima 8 jours avant)